





Suite à la période électorale du printemps 2022, le décret du [4 juillet 2022](#) [1] relatif à la composition du Gouvernement a nommé Olivier Klein, Ministre délégué, chargé de la Ville et du Logement, auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe BECHU. Pour rappel, Elisabeth Borne, Première Ministre avait décidé de remanier son gouvernement suite aux élections législatives.

Olivier Klein est Maire de Clichy-sous-Bois depuis 2011. Elu local de cette ville de Seine-Saint-Denis, il devient en 2017 président de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

Le [décret du 20 juillet 2022](#) [2] vient préciser les attributions des Ministres. Le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, auquel ce ministre délégué est rattaché est ainsi chargé de :

#### **VIII. - Au titre du logement :**

- 1° Il prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine du logement et de la construction ainsi que dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion ;
- 2° Il est chargé des politiques menées en faveur de la qualité du logement et de l'habitat, notamment en ce qui concerne, avec l'appui du ministre de la transition énergétique, les règles relatives à l'efficacité énergétique et à la performance environnementale de l'habitat neuf ou rénové, et, en lien avec le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, les règles relatives à la lutte contre l'habitat indigne et à l'adaptation du logement au vieillissement ;
- 3° Il définit la politique de renouvellement urbain ;
- 4° Il exerce, en particulier, les attributions suivantes :
  - a) Il élabore les règles relatives au logement social, à l'accès au logement, aux relations locatives, aux aides au logement, à la réhabilitation de l'habitat et en suit la mise en œuvre ;
  - b) Il est chargé des politiques menées en faveur de la qualité du logement et de l'habitat ;
  - c) Il est chargé de la politique de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat ;
  - d) Il élabore et met en œuvre la politique en faveur du logement et de l'hébergement des populations en situation d'exclusion ;
  - e) Il participe à l'élaboration de la législation fiscale et financière en matière de logement et de construction ;
  - f) Il est chargé, en lien avec le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, de la mobilisation du foncier public au profit de la construction de logements et il est

*associé à l'amélioration de la qualité des bâtiments publics.*

### **X. - Au titre de la politique de la ville :**

- 1° Il prépare et met en œuvre la politique relative aux quartiers défavorisés ;*
- 2° Il conduit la politique de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat dans ces quartiers. Il participe à la définition du programme d'insertion des publics fragiles dans ces quartiers, notamment à travers la formation professionnelle et l'activité économique. Il est associé à la définition des politiques éducatives conduites dans les quartiers défavorisés afin d'agir sur la mixité sociale en combinant l'amélioration du cadre de vie avec la qualité de l'offre scolaire ;*
- 3° Il est associé à la politique du Gouvernement en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations dans le domaine de la ville ;*
- 4° Il peut présider, par délégation du Premier ministre, le comité interministériel des villes.*

Dates: Mercredi 27 juillet 2022 - 14:00

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [3]

Publié le 14 septembre 2022

**URL de la source (modifié le 14/09/2022 - 15:54):** <https://www.irev.fr/actualites-0/olivier-klein-ministre-delegue-charge-de-la-ville-et-du-logement>

### **Liens**

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046013941>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046070330>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>